

l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerța

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : 08/01/20 1 1. Intitulé du projet Réalisation d'un Forage à plus de 50m pour irrigation Vigne AOP au Goutte à Goutte 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale SCEA CHATEAU HAUTEVILLE BEAUCHAMP Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne CHAUPIN Pierre Gérant habilitée à représenter la personne morale Forme juridique SCEA RCS / SIRET 5 3 1 7 8 2 7 2 0 0 0 0 2 7 Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Rubrique 27 a) selon l'article 122-2 du Forage à plus de 50m code de l'environnement. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Réalisation d'un forage en zone agricole sans infrastructure préexistante.

4.2 Objeciifs du projef Réaliser un forage afin d'irriguer au goutte à go	outs on rights action de 3.7 Ha.	
COLLAND END	the holls	the activities
4.3 Décrivez sommairement le projet		
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux Forage à 70m environ		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation rrigation au goutte à goutte du vignoble AOP	(3.7ha) de juin à juillet	

Demande d'autorisation à la réalisation	mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris on 'un forage à plus de 50m et à usage agricole : OU(ent d'eau pour usage agricole: OUGC 84 - DDT 84	
	u projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques /heure à 70m de profondeur environ. Pompe n de filtration à la sortie du forage.	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>4</u> <u>4</u> °	1 <u>3'39"Q</u> 4 Lat. <u>Q4°47'15"3</u> 4
100 chemin de Hauteville 4100 Uchaux	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	'_"_Lat^_" '_"_Lat^_'"
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 de l'annexes n° 2 de l'an	? Oul Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommairer différentes composantes de vo indiquez à quelle date il a été d	re projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

			o
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Forage à 70m de profondeur pour un prélèvement annuel maxi de 1500m3: Irrigation au goutte à goutte de 3.7 ha de vignes AOP
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources				
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-it susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions tumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide	ences du projet ident s ?	ifiées d	u 6.1 sc	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles :	
				-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squels :	
			-	

une annexe traitant de ces éléments) :	téristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets umaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre
7. Auto-évaluc	tion (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est né	écessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Explique Évaluation environnementale sans intérêt compte tenu de la din	
evolution environmententale sans interet compte tena de la diff	lension du totage et de sa protondeur (7011)
8. An	nexes
8.1 Annexes obligatoires	
	ojet
Document CERFA nº14734 intituté « informations nomino	
non publié ;	
2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une éd d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il e	atives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» -
	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir 🗵
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'impla	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe);
3 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain;	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou ame 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou ame 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'an. 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'an projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du co 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, ade de l'environnement : plan des abords du projet (100
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'an projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du comètres au minimum) pouvant prendre la forme de photo 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, ade de l'environnement : plan des abords du projet (100 ps aériennes datées et complétées si nécessaire selon les
de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'an projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du comètres au minimum) pouvant prendre la forme de photo évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 (constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux,	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, de de l'environnement : plan des abords du projet (100 ps aériennes datées et complétées si nécessaire selon les plans d'eau et cours d'eau ;
 de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'ant projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du comètres au minimum) pouvant prendre la forme de photo évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 (constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de 	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'e l'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, de de l'environnement: plan des abords du projet (100 ps aériennes datées et complétées si nécessaire selon les 200 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des plans d'eau et cours d'eau;
de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou ame 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'an projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du co mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photo évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 (constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de	chelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (III peut s'agir existe); Intation, avec une localisation cartographique des prises s'environnement proche et l'autre de le situer dans le énagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, nexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, de de l'environnement : plan des abords du projet (100 ps aériennes datées et complétées si nécessaire selon les plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	B.2 Autres annexes vo	olontairement	transmises r	ar le maître	d'ouvrage ou	pétitionnaire
---	------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Uchaux

le, 08/01/2018

Signature

ssus

